



Préavis n° 10/13 au Conseil communal

Vente de 369 m² pour la construction des derniers
immeubles sur la parcelle 411 du Clos d'Asper

Délégué municipal :
- M. Luc-Etienne Rossier, syndic

Aubonne, le 18 juin 2013/LER/cdu



TABLE DES MATIERES

1. <u>PREAMBULE</u>	3
2. <u>DESCRIPTION DE L'OBJET</u>	3
3. <u>CONCLUSIONS</u>	3



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

C'est en janvier 2003 que la Municipalité vous a proposé la vente de la parcelle 411 sise au Clos d'Asper pour le prix de Fr. 750.--/m².

Aujourd'hui et pour permettre la réalisation des derniers immeubles de ce quartier, elle vous demande l'autorisation de vendre 369 m² sis dans le talus de l'avenue du Clos d'Asper également au prix de Fr. 750.--/m².

2. DESCRIPTION DE L'OBJET

La parcelle 411 est actuellement partiellement bâtie. Elle comprend deux immeubles locatifs de 35 appartements et un parking souterrain de 90 places sur deux niveaux.

La partie nord de la dite parcelle a fait l'objet du PQ "Le Clos d'Asper Nord" soumis à votre approbation en août 2011. Un projet de construction de deux immeubles locatifs de 32 appartements a été mis à l'enquête publique en septembre 2012.

La réalisation de ce projet nécessite la cession de 369 m² sis dans le talus de la RC 54 en traversée.

Une partie de cette surface est issue du DP n° 1106 faisant l'objet d'une enquête publique de décastration ouverte pour 30 jours dès le 14 juin 2013. L'autre partie est issue de la parcelle n° 412 recevant jadis le poids public.

La cession de ces surfaces permettra la desserte des futurs immeubles depuis le nord, conformément au permis de construire délivré le 31 janvier 2013.

Le prix de vente de ces surfaces, bien qu'étant situées en grande partie hors des périmètres constructibles, est resté fixé à Fr. 750.--/m².

3. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 10/13 relatif à la vente de 369 m² pour la construction des derniers immeubles sur la parcelle 411 du Clos d'Asper, à Aubonne,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autoriser la Municipalité à vendre 369 m² issue du DP 1106 et de la parcelle 412 pour le prix de Fr. 750.--/m².

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 juin 2013.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

J. Carriot

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 25 juin 2013